



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 70 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 32 de la résolution 66/230 de l'Assemblée générale et porte sur la période allant d'août 2011 à juillet 2012. L'année a été marquée par des promesses et le changement au Myanmar. Développant plus avant les efforts initiaux déployés pendant le premier semestre de 2011, le nouveau Gouvernement civil dirigé par le Président Thein Sein a procédé à des mesures de réforme spectaculaires et significatives destinées à consolider la démocratie grâce à la mise en place de nouvelles institutions et la promulgation de nouvelles lois à l'occasion de sessions dynamiques du Parlement national et des assemblées régionales. Les mesures ont été étendues aux divers groupes ethniques aux fins de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale grâce à des consultations inclusives et à la promotion du retour et de la réinstallation volontaire des populations déplacées; à la libération d'un nombre considérable de prisonniers politiques, dont certaines des personnalités les plus en vue; et à des mesures de réforme économique visant à transformer une économie essentiellement centralisée en une économie axée sur le marché et ouverte aux investissements étrangers et au commerce extérieur. L'évolution de l'environnement politique qui a suivi la rencontre entre le Président Thein Sein et Daw Aung San Suu Kyi a abouti à la révision de la loi électorale, ce qui a permis à la Ligue nationale pour la démocratie de participer à nouveau aux élections, après plus de 20 ans, et de remporter 43 sur les 45 sièges pourvus à l'occasion des élections partielles du 1^{er} avril 2012. L'année dernière a également vu un changement majeur dans les relations entre le Myanmar

* A/67/150.



et la communauté internationale. Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont décidé que le Myanmar accueillerait le sommet de l'ASEAN de 2014. Pendant la même période, la reprise de contacts bilatéraux de haut niveau avec les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays intéressés s'est soldée par une modification significative de leur politique, y compris le réexamen, la suspension ou la levée de leurs sanctions contre le Myanmar. Les relations avec l'Organisation des Nations Unies ont été élargies, ce qui a permis de normaliser les programmes précédemment limités et de renforcer la coopération avec les divers organismes des Nations Unies à l'appui du développement politique et socioéconomique général et de la satisfaction des besoins humanitaires. J'ai visité le Myanmar du 29 avril au 1^{er} mai 2012, ma troisième visite dans le pays en tant que Secrétaire général.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 32 de la résolution 66/230 de l'Assemblée générale qui priait le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses discussions sur la situation des droits de l'homme, les réformes démocratiques, le développement et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar; d'offrir une assistance technique au Gouvernement à cet égard, et de faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-septième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Le rapport couvre la période d'août 2011 à juillet 2012. Des rapports séparés établis par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont été publiés en septembre 2011 (A/66/365) et mars 2012 (A/HCR/19/67).

2. Comme les années précédentes, eu égard à la nature complexe et pluridimensionnelle de la situation au Myanmar, j'ai cherché, avec mes conseillers, à collaborer avec les autorités du Myanmar et d'autres parties prenantes compétentes en vue de progresser dans les domaines : a) de la libération des prisonniers politiques; b) d'un large dialogue entre le Gouvernement et les parties concernées par le processus de réconciliation nationale, qu'ils soient ou non représentés au Parlement; c) de la création de conditions susceptibles d'assurer un processus politique et électoral inclusif et crédible; d) d'amélioration de la situation socioéconomique grâce au renforcement du partenariat entre l'ONU et le Myanmar; et e) de la régularisation de la concertation et de la coopération entre le Myanmar et l'ONU. Les progrès accomplis et les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar dans chacun de ces domaines au cours de l'année passée ont, à mon avis, répondu aux inquiétudes ressenties de longue date par les parties prenantes nationales et à celles de l'ONU et de la communauté internationale.

3. Dans le cadre de nos efforts en faveur de la réalisation des objectifs décrits ci-dessus et du processus de réforme dans lequel le pays s'est engagé, mon Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar en quatre occasions, sur invitation du Gouvernement, en octobre-novembre 2011 ainsi qu'en février, avril-mai et juin 2012. J'ai visité moi-même le Myanmar du 29 avril au 1^{er} mai 2012. Au préalable, j'avais rencontré le Président Thein Sein à Bali (Indonésie) en novembre 2011, en marge du quatrième sommet Association des Nations de l'Asie du Sud-Est/ONU. Le Groupe des Amis du Secrétaire général pour le Myanmar a tenu deux réunions pendant la période considérée. La première, au niveau ministériel, a eu lieu le 27 septembre 2011 en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et la deuxième, le 23 avril 2012 à New York, avant ma visite au Myanmar. Mon Conseiller spécial a mis au courant le Président de l'Assemblée générale, ainsi que le Conseil de sécurité, à l'occasion de trois rencontres officielles le 14 novembre 2011, le 11 avril 2012 et le 20 juin 2012. Ses exposés ont été présentés sur la toile de fond d'événements importants survenus à la suite des élections de novembre 2012, ainsi que dans le contexte des élections partielles du 1^{er} avril. On se souviendra que j'ai également présenté un exposé aux États Membres à l'Assemblée générale le 9 mai 2012. Un nouvel exposé a été présenté après la visite de mon Conseiller spécial au Myanmar du 11 au 14 juin 2012, dans lequel il a également informé les Membres de l'évolution de la situation dans l'État d'Arakan, ainsi que du programme de consolidation de la paix qui constituait le principal objet de sa mission, qui donnait suite à ma troisième visite dans le pays.

S'agissant des efforts en faveur d'un échange de vues plus franc et du renforcement de la confiance entre le Myanmar et la communauté internationale durant une période très fluide, mon Conseiller spécial a facilité une première réunion officielle accueillie par l'Asia Society le 20 septembre 2011 avec la participation du Ministre des affaires étrangères du Myanmar Wunna Maung Lwin, de deux membres du Comité consultatif du Président Thein et de représentants d'États Membres intéressés.

II. Faits nouveaux essentiels

A. Élections partielles

4. Durant la période considérée, le Gouvernement du Myanmar, sous la direction du Président Thein Sein, a continué à progresser dans ses réformes démocratiques et a pris des mesures destinées à mettre en place et à développer des institutions politiques inclusives. Le dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi s'est intensifié et a inclus des rencontres en août 2011 et avril 2012 destinées à renforcer la confiance entre elle et le Président Thein Sein. Divers groupes ethniques, tels que le Parti démocratique des nationalités shan, ont continué à tenir des discussions régulières avec le Président concernant des activités de développement dans leurs régions respectives. Le Gouvernement a également annoncé une libération progressive des prisonniers politiques et a organisé des élections partielles crédibles qui ont été contestées par la Ligue nationale pour la démocratie. Dans l'ensemble du pays, 10 accords de cessez-le-feu ont été conclus entre le Gouvernement et des groupes ethniques armés. Le Gouvernement a également donné effet à une série de mesures de réforme (voir ci-après) destinés à promouvoir la liberté politique et le développement économique.

5. À la suite de la révision de la loi électorale, la Ligue nationale pour la démocratie de Daw Aung San Suu Kyi a décidé, le 18 novembre 2011, de renouveler son inscription en tant que parti politique en vue de participer au processus électoral. On se souviendra que le boycott du scrutin de 2010 par la Ligue avait été un facteur important en sapant la crédibilité et la légitimité de ce scrutin. La décision prise par Daw Aung San Suu Kyi de participer aux élections partielles d'avril représentait la première fois qu'elle participait à des élections sous leur nouvelle forme. Cette décision était la conséquence de l'adoption, le 4 novembre 2011, de trois amendements importants à la loi électorale et de la reconnaissance publique par le Gouvernement, le 2 novembre 2011, de la validité de la victoire de la Ligue lors des élections de 1990. Les trois amendements étaient les suivants : a) la suppression de la disposition conformément à laquelle une personne emprisonnée ne pouvait pas appartenir à un parti politique; b) le remplacement de l'exigence que tous les partis acceptent de « préserver » la Constitution de 2008 par « respecter »; et c) la suppression de condition conformément à laquelle un parti devait, pour continuer à être enregistré, contester trois sièges lors des élections générales, et l'autorisation donnée à un parti de s'inscrire en contestant trois sièges à l'occasion d'élections partielles.

6. Par rapport aux élections de 2010, les élections partielles ont été marquées par une campagne plus compétitive et plus robuste, donnant à la Ligue la première occasion en 20 ans de mobiliser et de dynamiser ses propres militants grâce à une

campagne conduite dans un environnement politique plus ouvert. Daw Aung San Suu Kyi a mené une large campagne dans les régions centrales de Yangon, de Naypyitaw et de Mandalay, dans les régions les plus septentrionales situées à proximité de la frontière avec la Thaïlande, et dans les États kachin et shan situées dans le nord à proximité de la frontière chinoise. Nonobstant certaines plaintes formulées par la Ligue concernant des restrictions imposées par les autorités, elle a pu mobiliser un large soutien, comme l'ont montré les manifestations électorales massives animées par Daw Aung San Suu Kyi, qui se sont généralement déroulées sans incident.

7. Les élections partielles ont eu lieu dans 45 circonscriptions. Elles ont été annulées dans trois circonscriptions situées dans l'État kachin pour des raisons de sécurité. Les élections partielles ont été causées principalement par des vacances ouvertes par la démission des titulaires, tous élus comme membres de l'Union Solidarity and Development Party (USDP), le parti de gouvernement, nommés à des postes ministériels et à d'autres postes dans l'exécutif qu'ils pouvaient assumer uniquement en renonçant à leurs sièges au Parlement. Au total, sur les 45 circonscriptions situées dans 10 régions, 37 concernaient la Pyithu Hluttaw (Chambre basse des représentants, 6 la Amyotha Hluttaw (Chambre haute des nationalités); et 2 sièges étaient à pourvoir dans des assemblées législatives régionales. Au total, 17 partis politiques ont pris part aux élections partielles, présentant leurs programmes par le biais des médias de l'État dans le cadre de la campagne officielle. Toutes les étapes aboutissant aux élections ont été annoncées ouvertement par les médias de l'État et les listes des électeurs ont été publiées dans les circonscriptions respectives le 29 février 2012.

8. Ayant été invité par le Gouvernement du Myanmar à observer le processus électoral, l'ONU a déployé une équipe du Siègre à cet effet. Des invitations analogues ont été adressées à l'ASEAN, aux États-Unis et à l'Union européenne. La participation au scrutin était de 68,19 %. Malgré quelques plaintes d'irrégularités, les principales parties prenantes, y compris les partis nationaux et régionaux, ont généralement accepté le verdict et ont reconnu que les élections partielles avaient donné un élan aux réformes en cours et constituaient un pas important dans le processus démocratique du Myanmar et pour sa stabilité politique. Cela a également été reflété dans les déclarations de l'ASEAN, des États-Unis, de l'Union européenne et des autres observateurs internationaux. Dans une déclaration faite au lendemain des élections, j'ai félicité le peuple, le Gouvernement et les partis politiques du Myanmar pour la manière pacifique et généralement ordonnée des élections pour les sièges parlementaires vacants. J'ai noté la conclusion que les élections partielles avaient été crédibles et que les problèmes rencontrés ne suffisaient pas à compromettre la validité du processus. La déclaration rendait hommage, en particulier, au courage et à la vision du Président Thein Sein, qui avait rendu ce progrès possible.

9. Conformément aux résultats officiels annoncés par la Commission électorale, la Ligue nationale pour la démocratie avait remporté 43 sièges sur les 44 qu'elle avait contestés, y compris le siège de Daw Aung San Suu Kyi dans la région de Yangon et tous les quatre sièges à Naypyitaw, devenant ainsi le parti d'opposition le plus important au Parlement avec 6,4 % des sièges. La Ligue a obtenu 37 sièges dans la Pyithu Hluttaw; 4 sièges dans la Amyotha Hluttaw; et 2 sièges dans deux assemblées législatives régionales. Les deux sièges restants dans la Chambre haute

ont été remportés par le parti ethnique le plus important, le Shan Nationalities Democratic Party, et par le USDP, le parti de gouvernement.

10. Malgré la réserve initiale manifestée par la Ligue et Daw Aung San Suu Kyi à l'égard du texte du serment à prêter par les membres de la Pyithu Hluttaw, les obstacles procéduraux ont été surmontés et ils ont prêté serment le 2 mai 2012. Daw Aung San Suu Kyi a assisté pour la première fois à la troisième session de la Pyithu Hluttaw tenue le 9 juillet 2012.

B. Réformes et ouverture au Myanmar

11. Durant la période considérée, le Gouvernement a introduit des mesures qui se sont soldées par une réduction considérable de la censure de la presse et de l'Internet, y compris le libre accès aux sites Web internationaux et aux sites des exilés, et par l'assouplissement des restrictions à la liberté d'association et d'assemblée, y compris l'adoption de nouvelles lois garantissant le droit de faire grève et de protester publiquement, sous réserve de certaines conditions. Le Gouvernement a également introduit des réformes dans le secteur social qui ont mis l'accent sur la réduction de la pauvreté, y compris des efforts en faveur de l'expansion du microfinancement, l'augmentation des pensions et la planification d'une réforme foncière.

12. Dans sa déclaration annuelle au Parlement, le 1^{er} mars 2012, le Président Thein Sein a fait observer que la primauté du droit se trouvait au cœur d'une société démocratique glorieuse et qu'elle était indispensable dans les mécanismes administratifs, les entreprises, la protection sociale, le processus politique, les relations internationales et le système judiciaire. Il a ajouté « Si la primauté du droit est assurée dans la société, les droits de l'homme, la liberté et la démocratie fleuriront automatiquement ».

13. Dans sa déclaration, le Président a également mentionné que pour le prochain exercice financier, on entendait quadrupler les dépenses afférentes au secteur de santé et doubler celles afférentes à l'éducation. Il a déclaré que le Gouvernement était résolu à ramener la pauvreté au Myanmar de 26 % à 16 % en 2015 et a ajouté qu'il entendait introduire un système d'assurance maladie universel en collaboration avec des organisations privées. Le Président a également souligné qu'il fallait élargir l'assiette fiscale et adopter une structure de fiscalité progressive où les riches seraient imposés davantage par rapport aux classes moyennes et aux secteurs plus pauvres de la société.

14. Le Président a établi un lien entre le climat pour l'investissement étranger et la promotion de la démocratie à l'intérieur du pays et a déclaré que l'aide d'un montant d'un dollar représentait une contribution d'un dollar à l'essor de la démocratie et aux intérêts du peuple du Myanmar. Il a déclaré que la série de réformes économiques introduites l'année précédente était destinée à jeter les bases de l'économie de marché, de la prévention d'une crise inflationniste et de la croissance. Qualifiant la corruption de problème national, il a appelé la prise de mesures punitives et éducatives ainsi que la restructuration des mécanismes administratifs locaux et l'établissement de règles solides pour « éliminer le fléau des ères successives ». Il a également mentionné l'adoption prochaine d'une loi sur l'investissement étranger, la réforme des taux de change, les efforts destinés à démanteler les monopoles commerciaux et la réforme du système bancaire.

15. Entre-temps, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque asiatique de développement ont commencé à renouveler leur coopération avec le Gouvernement. À l'issue de sa mission annuelle au Myanmar conduite en janvier 2012, le FMI a souligné l'importance de l'amélioration de la gestion monétaire et fiscale et des réformes structurelles. En plus du nouveau régime de change unifié introduit le 1^{er} avril 2012, le Gouvernement a autorisé 11 sur les 19 banques publiques à s'engager dans des opérations en devises et l'ouverture de comptes en banques correspondants, mesures indispensables pour accroître l'investissement étranger direct. À ce jour, cette mesure a été limitée aux banques publiques, mais sera probablement étendue à d'autres en vue d'assouplir le régime bancaire et de répondre à la demande des consommateurs.

16. Dans son allocution au pays, prononcée le 19 juin 2012, le Président a annoncé une deuxième série de réformes destinées à « promouvoir les intérêts de l'Union et du peuple tout en préservant l'élan pris dans les domaines de la réconciliation nationale, de la paix et de la stabilité, de la primauté du droit et de la sécurité publique ». Il a décrit cette deuxième série comme développant plus avant la réforme politique et les mesures de réconciliation nationale introduites l'année précédente. En vue de tripler le taux de croissance du pays d'ici à 2015, le Président a identifié certains secteurs clefs comme la communication, l'électricité, l'énergie, les forêts, l'éducation, la santé et le secteur financier, qui sera ouvert grâce au désinvestissement public et à la privatisation dans le but de parvenir à un maximum d'efficacité. Dans son allocution, le Président a mis en relief une série de questions qui méritaient une attention particulière, soit par l'adoption de nouvelles lois ou l'élaboration de politiques claires destinées à faire avancer la réalisation des objectifs nationaux. Il s'agissait, entre autres, d'une loi établissant un salaire minimum, d'une politique relative à l'utilisation des terres, des plans de développement des agro-industries, de l'établissement d'un comité national de gestion de l'énergie pour la satisfaction des besoins d'énergie à court et à long terme conformément à la politique énergétique nationale, qui était cruciale pour la création d'emplois. Le Président a également annoncé la constitution d'un conseil économique et social consultatif par le biais duquel des experts et des entrepreneurs de divers secteurs adresseraient au Président des propositions sur des questions économiques, éducatives, sanitaires et agricoles. Faisant du développement régional un élément important de la politique économique, le Président a affirmé le principe de l'octroi à chaque région et à chaque État une part égale des ressources budgétaires et fiscales, et de l'acheminement de l'assistance en fonction des indices régionaux de pauvreté; et il a annoncé des incitations à l'investissement étranger et local. Aux fins d'une utilisation efficace du soutien budgétaire et de l'aide étrangère, le Président a annoncé la création de comités administratifs jusqu'au niveau municipal.

17. Entre-temps, pour la première fois en 24 ans, Daw Aung San Suu Kyi a décidé de se rendre à l'étranger en juin 2012. Dans les déclarations publiques prononcées au cours de ses visites en Thaïlande, en Suisse, en Norvège, en Irlande, au Royaume-Uni et en France, elle a réitéré sa confiance continue à l'égard du programme de réformes du Président Thein Sein et a lancé un appel en faveur d'un soutien international à ses efforts, tout en exprimant son inquiétude à l'égard de la fragilité du processus. Dans la déclaration qu'elle a prononcée lors de la remise du prix Nobel de la paix à Oslo, le 13 juin 2012, elle a répété son offre de prendre part au processus de paix avec les groupes ethniques armés. Elle a également fait

observer que les mesures de réforme lancées par le Gouvernement ne pouvaient être maintenues qu'avec « la coopération intelligente de toutes les forces internes – les militaires, les nationalités et groupes ethniques, les partis politiques, les organisations de la société civile, les milieux d'affaires et, surtout, le grand public ». Parmi les thèmes qu'elle a soulignés comme prioritaires en matière de réforme à l'occasion de ses diverses visites figuraient un développement et une croissance amie de la démocratie, une aide et un investissement responsables, la primauté du droit et l'élimination de la corruption. Elle a également demandé « la libération inconditionnelle la plus rapide possible de tous les prisonniers de conscience toujours détenus au Myanmar ». Tout en souhaitant la bienvenue aux investisseurs au Myanmar, elle a déclaré que même la meilleure loi sur les investissements ne servirait à rien « en l'absence d'un tribunal suffisamment honnête et indépendant pour l'administrer avec justice ».

C. Réconciliation nationale

18. Les relations entre le centre et la périphérie ont toujours été le principal obstacle à la stabilité politique au Myanmar. Là encore, un nouveau processus ambitieux a été lancé qui vise à éliminer la méfiance, la confrontation et les conflits qui durent depuis des décennies et à instaurer une nouvelle ère de confiance et d'accommodement mutuel entre le Gouvernement et les divers groupes ethniques et communautés armés. En août 2011, le Gouvernement a créé un Comité pour la paix et a signé 10 accords de cessez-le-feu avec divers groupes ethniques armés, dont l'Armée unifiée de l'État Wa, l'Armée de l'Alliance démocratique nationale, l'Armée de l'État shan du Sud, le Front national chin, l'Armée de l'État shan du Nord, le Nouveau parti de l'État Mon, le Conseil de paix de l'Armée de libération nationale karen, le Parti national progressiste karen et Klo Htoo Baw (groupe du « Tambour d'or – anciennement cinquième brigade armée kayin bouddhiste démocratique). De nouveaux progrès ont été enregistrés quand, en plus de l'accord de cessez-le-feu, un accord en 14 points a été signé, début avril 2012, par l'Union nationale karen et le Gouvernement central. Ces accords incluaient des garanties pour la population civile, la surveillance du processus de paix, l'octroi de la citoyenneté aux nationalités déplacées ainsi qu'une plus grande attention accordée aux préoccupations relatives au développement et à la primauté du droit.

19. En revanche, les négociations dans l'État Kachin entre les forces gouvernementales et l'Organisation de l'indépendance kachin/Armée de l'indépendance kachin (OIK/AIK) n'ont pas abouti et l'impasse demeure entière. Pendant la période considérée, les tensions continues entre les forces gouvernementales et l'OIK/AIK ont abouti au déplacement d'au moins 60 000 personnes. La crise humanitaire consécutive a soulevé des inquiétudes et a retenu l'attention des organismes des Nations Unies et de groupes locaux qui ont pris des mesures urgentes pour répondre aux besoins en matière alimentaire et dans d'autres domaines. Toutefois, il demeure toujours difficile d'atteindre bon nombre des communautés déplacées touchées par le conflit. Dans la déclaration annuelle au Parlement, prononcée le 1^{er} mars 2012, le Président Thein Sein a dit que « l'aspiration des races nationales à exercer tous leurs droits et à jouir de droits égaux est partagée par le Gouvernement »¹. Dans la même déclaration, il a évoqué

¹ Identifiés dans la Constitution.

l'esprit de Panglong² dans le contexte du « processus de consolidation nationale ». Évoquant la tentative de collaborer avec les groupes ethniques armés, en particulier les Kachin, il a réitéré l'appel qu'il avait lancé en décembre 2011 aux forces armées du pays (Tatmadaw) afin qu'elles arrêtent leurs opérations offensives dans la région kachin. Sur le terrain, il y a eu plusieurs séries de pourparlers entre le Gouvernement et l'AIK/OIK dans la province chinoise voisine du Yunnan, mais aucune percée n'a été réalisée et le conflit armé dans la région se poursuit. Entre-temps, dans une déclaration de janvier 2012, l'OIK a déclaré que la cause profonde de la guerre était d'ordre politique. « Pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix, les problèmes doivent être réglés par des moyens politiques ».

20. En mai 2012, le Gouvernement du Myanmar a nommé une nouvelle équipe de 50 négociateurs de paix chargés de faire retourner tous les groupes ethniques dans le sein politique national avant les élections de 2015. Dans le cadre du nouvel arrangement, le Président Thein Sein dirige le Comité central de rétablissement de la paix de l'Union, alors que le Vice-président dirige le Comité opérationnel de rétablissement de la paix de l'Union. Le Comité central établit les politiques à l'intention du Comité opérationnel et supervise son fonctionnement. Outre qu'il dirige le processus de négociation effectif concernant le cessez-le-feu avec les groupes, le Comité opérationnel élaborera des procédures pour l'établissement de relations avec les groupes transnationaux et pour la mobilisation et le décaissement de ressources destinées à encourager au besoin le processus de rétablissement de la paix. Les mesures prises par le Comité opérationnel seront notifiées au Comité central.

21. Pour surmonter les problèmes qui suivront la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu, le Gouvernement a lancé une initiative qui vise à rassembler les acteurs locaux et internationaux en vue de fournir une assistance et de maximiser le dividende de la paix, tout en contribuant aux pourparlers en cours avec les groupes armés kachin et en encourageant le dialogue politique avec les autres groupes. Dans ce contexte, le Gouvernement norvégien a pris l'initiative de la création d'un Groupe de donateurs pour l'appui à la paix, composé actuellement de l'Australie, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et d'autres partenaires, y compris l'ONU et la Banque mondiale.

D. Engagement international

22. Dans une démarche susceptible de rehausser prestige du Myanmar dans la région, les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont décidé, le 17 novembre 2011, que le Myanmar présiderait l'Association en 2014.

23. J'ai demandé instamment à maintes reprises à la communauté internationale d'encourager et de soutenir le Gouvernement du Myanmar dans son processus de transition démocratique et de réconciliation nationale. Outre la décision d'offrir au Myanmar la présidence de l'ASEAN en 2014, l'engagement international en faveur du Myanmar s'est également intensifié, un grand nombre de dirigeants de l'intérieur et de l'extérieur de la région ayant visité le Myanmar pendant la période considérée, dont 6 premiers ministres, 2 présidents et 19 ministres des affaires étrangères

² À la conférence de Panglong convoquée en 1947 par Aung San, bon nombre des groupes ethniques ont accepté la formation d'une Union birmane en échange d'une promesse d'autonomie complète dans l'administration interne et du partage de la richesse du pays.

d'États Membres. En plus de rencontrer le Gouvernement du Myanmar, ces dirigeants ont également rencontré Daw Aung San Suu Kyi et ont partagé un message exprimant divers degrés d'optimisme à l'égard de l'évolution de la situation au Myanmar et de leur engagement, y compris un engagement économique, en faveur de ce pays. Comme il fallait s'y attendre, certains de ces dirigeants ont fait dépendre l'amélioration des relations de la poursuite du programme de réformes, y compris l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

24. En janvier 2012, la Norvège et l'Australie ont assoupli les sanctions ciblées contre les anciens chefs militaires du Myanmar. L'Union européenne et les États-Unis ont également assoupli l'interdiction de voyager à l'égard des membres civils du Gouvernement. Dès le mois d'avril, le Ministre des affaires étrangères Wunna Maung Lwin s'est rendu aux États-Unis et le Ministre de la santé Pe Thet Khin l'a fait le mois suivant. Le 23 avril 2012, le Conseil européen s'est félicité du processus de réforme au Myanmar et s'est employé à l'encourager en décidant de suspendre les mesures restrictives contre le Gouvernement, à l'exception de l'embargo sur les armements, qui sera maintenu. Le Conseil a ajouté qu'il suivrait de près la situation sur le terrain, qu'il garderait ses mesures constamment à l'examen et qu'il répondrait positivement à tout progrès en matière de réforme. Les États-Unis ont également annoncé leurs propres mesures d'assouplissement des sanctions et ont autorisé des investissements américains dans ce pays, ainsi que l'exportation de services financiers.

E. Droits de l'homme

25. Depuis la formation du nouveau Gouvernement à Naypyitaw, il y a eu cinq séries d'amnisties, se soldant par la libération de près de 600 prisonniers politiques. Le Myanmar a accédé à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le 7 décembre 2011, et au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 16 janvier 2010. En conséquence, le Myanmar est actuellement un État partie à trois traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme : la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. À sa cent et unième session, la Conférence de l'Organisation internationale du travail a décidé de réexaminer les mesures qu'elle avait adoptées précédemment pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations que sa commission d'enquête avait formulées en 1998.

26. Pendant la période considérée, le Gouvernement du Myanmar a accepté trois visites du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Tomas Ojea Quintana. On se souviendra que M. Quintana n'avait pas été autorisé à se rendre au Myanmar l'année précédente. Le 7 mars 2012, le Rapporteur spécial a présenté son cinquième rapport sur la situation des droits de l'homme au Myanmar au Conseil des droits de l'homme, signalant que la récente série de réformes avaient produit des effets positifs sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Toutefois, il a ajouté qu'en ce moment crucial dans l'histoire du pays, il était important que les inquiétudes et problèmes restants en matière de droits de l'homme soient réglés de manière satisfaisante et que des mesures

appropriées soient prises dans les domaines de la justice et de la responsabilisation. Le 23 mars 2012, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 19/21 qui prorogeait d'une année le mandat du Rapporteur spécial.

27. Le 27 juin 2012, l'ONU et le Gouvernement du Myanmar ont signé un plan d'action destiné à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants soldats. Le plan définit un calendrier et des activités quantifiables pour la libération et la réinsertion des enfants associés aux forces armées, ainsi que pour la prévention de nouveaux recrutements. Il appelle également l'exécution de programmes additionnels de l'ONU et du Gouvernement en faveur des enfants affectés.

III. Teneur et résultats des discussions

28. La visite de mon Conseiller spécial, du 31 octobre au 4 novembre 2011, a eu lieu dans le contexte de la rencontre révolutionnaire du Président Thein Sein avec Daw Aung San Suu Kyi, survenue le 19 août 2011, et de l'amnistie accordée à plus de 200 prisonniers politiques le 12 octobre. Au cours de sa visite, il a rencontré des membres du Gouvernement parmi les plus importants, des membres du Groupe pour le rétablissement de la paix récemment créé et chargé des négociations avec les groupes ethniques armés, de la Commission électorale et de la nouvelle Commission des droits de l'homme, ainsi que Daw Aung San Suu Kyi et des représentants des autres partis politiques et de la société civile. À Naypyitaw, il a prononcé l'allocution liminaire à l'occasion de l'ouverture de la première conférence « Économie verte – croissance verte » tenue au Myanmar.

29. S'agissant de l'accès humanitaire, mon Conseiller spécial et d'autres fonctionnaires de l'ONU, y compris le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, ont souligné à plusieurs reprises, lors de leurs rencontres avec les représentants du Gouvernement et avec d'autres parties, la nécessité d'un accès sans entraves des agents humanitaires à toutes les régions, y compris l'État kachin, où l'on comptait plus de 65 000 personnes déplacées en juillet 2012. En décembre 2011, le Gouvernement a autorisé une équipe de l'ONU à se joindre à une mission humanitaire à Laiza dans l'État kachin à la frontière entre le Myanmar et la Chine. Entre mars et juin 2012, l'équipe de pays des Nations Unies a recherché et obtenu l'autorisation pour des convois de l'ONU et d'organisations non gouvernementales internationales de fournir une assistance à quelque 10 000 personnes déplacées dans les zones contrôlées par l'OIK/AIK, y compris des produits alimentaires pour un mois, des produits non alimentaires, des comprimés purificateurs d'eau, des sels de réhydratation orale et des médicaments. Les organismes des Nations Unies ont collaboré activement avec le Gouvernement et les partenaires compétents aux fins de l'élargissement des opérations humanitaires dans la région.

30. S'agissant des droits de l'homme, mon Conseiller spécial et moi-même avons souligné, à l'occasion de nos rencontres avec le Gouvernement du Myanmar, que la libération des prisonniers politiques restants était le moyen le plus rapide de répondre aux inquiétudes de la communauté internationale et nous avons engagé le Gouvernement à collaborer activement avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, y compris le Rapporteur spécial, en vue de renforcer sa capacité de gouvernance, y compris la formation, les réformes institutionnelles et la primauté du droit. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a commencé un dialogue plus large avec le Gouvernement et a organisé, en juin 2012, une mission chargée

d'étudier la portée et les modalités d'une éventuelle assistance technique en vue d'accroître l'engagement en faveur du Myanmar sur la base d'une coopération à long terme mieux structurée. En tant que premier pas, il a conduit, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une mission destinée à conseiller le Département des prisons du Ministère de l'intérieur concernant le projet de loi sur les prisons.

31. Lors de ma rencontre avec le Président Thein Sein en marge du sommet ONU-ASEAN à Bali, le 19 novembre 2011, j'ai réitéré l'encouragement donné par les Nations Unies à la transition démocratique, à la stabilisation des zones frontalières ethniques et à l'amélioration de la gestion de l'économie. J'ai également réitéré les inquiétudes exprimées par la communauté internationale à l'égard des droits de l'homme. Nous avons examiné divers moyens de renforcer les relations entre l'ONU et le Myanmar dans un contexte en pleine évolution. Le Président m'a dit que « le chemin de la réforme est si étroit qu'il est impossible de faire demi-tour ».

32. J'ai exprimé mon appréciation au Président concernant les mesures prises par son gouvernement en faveur de la réconciliation nationale et de l'instauration d'un climat politique dans lequel toutes les parties prenantes pourront œuvrer en faveur de la démocratisation. J'ai souligné que l'exercice de la présidence de l'ASEAN par le Myanmar en 2014 donnerait au Président une bonne occasion de créer une ambiance politique encore plus inclusive pour la réalisation de la réconciliation nationale. Je l'ai encouragé vivement à poursuivre énergiquement la réforme au Myanmar en tant que processus progressif, systématique et durable, et à animer un dialogue large et inclusif en vue de créer le consensus politique nécessaire.

33. Au cours de notre conversation, le Président m'a indiqué que le Gouvernement était résolu à conduire un recensement de la population et des ménages en 2014. Il s'agira de la première opération de cette nature depuis 1983. Le Président a également indiqué qu'il souhaitait obtenir le soutien et l'assistance des Nations Unies à cet égard. Suite à cette demande d'assistance, mon Conseiller spécial, agissant de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Département des affaires économiques et sociales, a coordonné avec les autorités nationales compétentes l'élaboration d'un document de projet et de lettres engageant l'ONU à soutenir le Gouvernement du Myanmar dans un processus de dénombrement des ménages et de la population conforme aux normes internationales existantes. L'échange de lettres sur cette question a eu lieu durant ma visite, et les activités pertinentes ont commencé.

34. En février 2012, mon Conseiller spécial et moi-même avons visité le Myanmar à la suite de la libération de prisonniers politiques, survenue en janvier, et de la conclusion d'une nouvelle série d'accords de cessez-le-feu avec des groupes ethniques armés. De même, la visite précédait les élections partielles prévues pour le 1^{er} avril 2012. À Naupyitaw, j'ai rencontré le Président Thein Sein, le Président de la Chambre des représentants, Shwe Mann, le Ministre des affaires étrangères et d'autres personnalités de haut rang. Durant ma visite, j'ai inauguré, conjointement avec le Vice-Président, une conférence organisée par l'ONU et le Gouvernement du Myanmar sous le titre « Options en matière de politiques de développement pour le Myanmar, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ». À Yangon, mon Conseiller spécial a rencontré le chef de la Ligue nationale pour la démocratie, Daw Aung San Suu Kyi, et a eu des réunions séparées avec des représentants de la société civile, des groupes ethniques et des milieux d'affaires. La visite incluait des

visites sur le terrain dans les États périphériques Mon et Kachin, où il a rencontré les ministres principaux respectifs et d'autres membres de l'exécutif et du législatif, ainsi que des représentants des groupes ethniques locaux. Ces visites étaient opportunes, car elles donnaient suite aux accords de cessez-le-feu conclus par le Gouvernement avec l'Union nationale karen et le Nouveau parti de l'État Mon.

35. Ma troisième visite au Myanmar a lieu du 29 avril au 1^{er} mai 2012 en réponse à l'invitation que le Président Thein Sein m'avait adressée en novembre 2011. À l'occasion de ma rencontre avec lui, le 30 avril, j'ai exprimé ma confiance en l'aptitude de toutes les parties à développer plus avant les progrès accomplis à ce jour et à surmonter les problèmes futurs dans un esprit d'unité et de solidarité nationales. Le même jour, j'ai également eu l'honneur d'être le premier dirigeant étranger à être invité à m'adresser, le 30 avril 2012, à une réunion conjointe des deux chambres du Parlement. Soulignant dans mon message que le Parlement se trouvait au centre même de la transition démocratique du Myanmar, j'ai exprimé l'espoir que les différents partis seraient disposés à se tendre la main aux fins de l'élaboration d'un programme pour le changement inclusif et prospectif.

36. En examinant la manière dont l'ONU pouvait aider le Myanmar à surmonter les nouveaux problèmes et exploiter les nouvelles possibilités, ma visite a permis d'identifier six principaux domaines d'intérêt : a) le soutien apporté par l'ONU au recensement de 2014; b) le Pacte mondial, avec le développement attendu d'un réseau susceptible d'aider les entrepreneurs locaux à établir des relations économiques mutuellement avantageuses et responsables socialement; c) des initiatives qui visent à éliminer les drogues, comme le projet sur le terrain que j'ai visité à Kyauk Ka Char de l'État shan, qui est appuyé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; d) un engagement accru de la part du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne un programme de pays normalisé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); e) le soutien apporté aux efforts de consolidation de la paix dans les régions où des cessez-le-feu n'ont pas été conclus; et f) l'offre des compétences de l'ONU et de pratiques optimales dans les domaines des droits de l'homme et de l'assistance électorale en préparation des élections générales de 2015. J'ai invité le Président Thein Sein à assister à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2012.

37. J'ai également rencontré Daw Aung San Suu Kyi à sa résidence à Yangon. Je l'ai félicitée de son leadership et de sa contribution au processus démocratique au Myanmar et à la réconciliation nationale. Tout en louant le Président de son engagement en faveur des réformes, Daw Aung San Suu Kyi a dit qu'elle avait toujours des doutes concernant les perspectives de transition et qu'elle n'était pas certaine que certains membres du Gouvernement actuel étaient attachés à la réforme. J'ai fait observer que tout en étant conscient de la transformation en cours au Myanmar, je n'ignorais pas non plus toutes les inquiétudes qu'elle avait exprimées. J'ai déclaré mon attachement à la continuation des bons offices de l'ONU mandatés par l'Assemblée générale. J'ai souligné que mon Conseiller spécial pouvait jouer un rôle catalytique en aidant le Myanmar à mener à bien les réformes politiques et le développement socioéconomique. Je l'ai invitée à visiter le Siège de l'ONU à l'occasion de sa prochaine visite à New York.

38. Mon Conseiller spécial s'est rendu une nouvelle fois dans le pays, du 11 au 14 juin 2012, en vue de participer à la réunion du Groupe des donateurs pour l'appui

à la paix avec le Président Thein Sein, le 12 juin, et de rencontrer des interlocuteurs pertinents à Naypyitaw et à Yangon. À la réunion du Groupe des donateurs, le Président a donné formellement son approbation au Groupe et à l'établissement d'un centre de paix sous la direction du Ministre des transports ferroviaires. Mon Conseiller spécial a réitéré le message de soutien au processus de réforme et de réconciliation du Président, et a confirmé l'engagement de l'ONU en faveur des stratégies de consolidation de la paix dans la situation créée par les cessez-le-feu.

39. La réunion avec le Président a donné l'occasion à tous les pays donateurs d'annoncer des contributions financières au processus de paix, y compris une contribution initiale de 5 millions de dollars du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies en réponse à une demande du Gouvernement du Myanmar reçue le 15 mai 2012. Le Fonds sera utilisé pour soutenir des propositions de projets soumis conjointement par des fonds et programmes des Nations Unies en consultation avec les autorités nationales et les communautés locales sous la coordination générale du Coordonnateur résident des Nations Unies. Le centre de paix a été décrit comme une entité qui coordonnerait les activités de consolidation de la paix après la conclusion des cessez-le-feu. La stratégie et les modalités de fonctionnement du centre sont toujours en cours d'élaboration. Mon Conseiller spécial a confirmé le soutien que l'ONU apportera au centre.

La situation dans l'État d'Arakan

40. Les violences dans l'État d'Arakan ont commencé avec le viol et le meurtre d'une femme arakan bouddhiste âgée de 27 ans le 28 mai 2012 dans la municipalité de Taunggote, l'arrestation de trois hommes musulmans soupçonnés d'avoir commis le crime, suivi par lynchage de 10 pèlerins musulmans tirés d'un autobus en route pour Yangon le 3 juin 2012, et l'explosion de violences sectaires dans tout l'État d'Arakan entre communautés bouddhistes et musulmanes/rohingyas. La violence a englobé de nombreuses villes, en particulier Maungdaw, Buthidaung, Sittwe, Thandwe, Kyaukphyu et Yanbye causant la mort de 77 personnes et le déplacement de milliers de personnes des communautés musulmanes et bouddhistes, ainsi que la destruction massive de biens. Le 10 juin, le Président Thein Sein a déclaré l'état d'urgence dans l'État d'Arakan. Le 22 août 2012, le nombre de morts avait atteint 88. S'adressant à la nation ce jour là, le Président a déclaré que si les violences continuaient, la stabilité, la paix, la démocratisation et le développement seraient durablement touchés et « beaucoup serait perdu ». Tout en notant que le Gouvernement avait généralement la situation en main, il a dit qu'il était disposé à accepter l'aide humanitaire de l'ONU et, qu'au besoin, le Gouvernement rechercherait également l'assistance des ONG internationales pour des secours et des mesures de relèvement additionnels. Le 12 juin, 39 sur un total de 192 personnes travaillant pour des organismes des Nations Unies et les membres de leur famille ont dû être évacués et réinstallés temporairement à Yangon. Le personnel toujours déployé dans la région s'inquiétait de sa propre sécurité et de sa mobilité, ainsi que de son aptitude à exercer ses fonctions officielles dans le climat de violences et de tensions. Les inquiétudes à l'égard de la situation humanitaire ont été aggravées par des informations conformément auxquelles la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar serait toujours fermée. En conséquence, les victimes déplacées de la violence ont été refoulées et empêchées de trouver refuge au Bangladesh.

41. Durant la visite de mon Conseiller spécial en juin, les violences dans l'État d'Arakan ont obligé l'ONU à renforcer son message quant à la nécessité du rétablissement du calme, de la paix et de l'harmonie en vue de la continuation du processus de réconciliation nationale. Il a fait part au Président de mes inquiétudes à l'égard de l'évolution de la situation en Arakan. À l'occasion de sa rencontre avec le Ministre des affaires frontalières, le général Thein Htay, il a souligné que les mesures prises par le Gouvernement pour contenir le cycle vicieux de violence devaient être à la fois transparentes et respectueuses des droits de l'homme et de la primauté du droit.

42. Le Ministre a invité mon Conseiller spécial et le Coordonnateur résident à l'accompagner dans une visite dans la région affectée. Par conséquent, mon Conseiller a conduit une équipe des Nations Unies dans l'État d'Arakan, qui incluait le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire ainsi que des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat pour les réfugiés. La visite a eu lieu les 13 et 14 juin 2012. À Maungdaw, les membres de l'équipe ont rencontré des membres de la force de sécurité des frontières, puis ont visité quatre camps de personnes déplacées situées autour de cette ville, ainsi que deux villages voisins (arakan et musulman) affectés par les violences du 8 juin 2012. Durant leur visite, ils ont souligné la ferme volonté de l'ONU d'aider les populations affectées avec compassion et de manière impartiale conformément à leurs besoins, sans distinction de religion ou d'ethnicité.

43. À son retour à Yangon, mon Conseiller spécial a mis les membres du corps diplomatique au courant et a fait une brève déclaration à la presse. Tant dans cette mise au courant que dans la déclaration aux médias, il a mentionné la déclaration du Président en faveur de la magnanimité et du respect de la primauté du droit. Il a noté la réaction prompte et ferme du Gouvernement et a décrit la visite du Ministre des affaires frontalières destinée à rétablir la paix et l'harmonie comme une initiative heureuse. Il a dit qu'il fallait de nouveaux efforts pour amener les communautés à vivre ensemble dans la paix comme ils l'avaient fait traditionnellement. Il a dit qu'il fallait conduire d'urgence une enquête impartiale et crédible sur les troubles et faire en sorte que la primauté du droit soit assurée de manière transparente. Ces propos ont été réitérés dans sa déclaration du 26 juin 2012. De son côté, l'ONU a identifié les besoins humanitaires immédiats des populations déplacées et s'est employée à les satisfaire. Pendant les journées et les semaines qui ont suivi, l'équipe des Nations Unies est retournée dans la région pour accélérer la distribution de produits alimentaires et autres aux populations affectées.

44. Durant la crise en Arakan, une quinzaine de membres du personnel local de l'ONU et d'ONG internationales ont été arrêtés et détenus, accusés d'avoir pris part à des incidents liés aux violences. Le 1^{er} août 2012, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a rencontré six fonctionnaires d'organismes des Nations Unies détenus et leurs avocats dans les prisons d'Insein et de Buthidaung. Au moment de la rédaction du présent rapport, la majorité des détenus avaient été libérés. Entre-temps, l'ONU continue à engager les autorités à régler le problème le plus rapidement possible et à traiter les fonctionnaires détenus conformément aux conventions et immunités applicables.

IV. Observations

45. Au cours de l'année passée, le Myanmar a connu des changements sans précédent, le Gouvernement s'étant engagé dans la voie de la réforme démocratique et de la réconciliation nationale. Ces changements ont été plus nombreux, plus profonds et plus inclusifs que l'ensemble des décisions politiques prises par le Gouvernement précédent sur une période de 20 ans. Pour ma part, je n'ai cessé d'affirmer que le processus de réforme animé par le Président devait être appuyé par la communauté internationale, y compris les États Membres de la région et toutes les principales parties prenantes. J'ai également encouragé le Gouvernement à continuer ses réformes de manière inclusive en y associant une large gamme de parties prenantes du pays, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement. Bien que beaucoup reste encore à faire, des progrès manifestes ont été accomplis sur plusieurs des fronts : la démocratisation des institutions politiques, l'élargissement progressif des droits de l'homme et l'instauration de la primauté du droit dans le pays. Alors que l'exécution de ce programme continue et qu'il devra évoluer plus avant vers la prise en compte de la volonté populaire, les mesures prises à ce jour par le Gouvernement doivent être reconnues par la communauté internationale en général.

46. Les mesures et les initiatives prises par le Président Thein Sein et son gouvernement sont indicatives d'une ferme volonté de jeter les bases de la démocratie au Myanmar. Pour le moment, il semble que la direction et le contenu des réformes ne se heurtent pas à une opposition ou une ingérence ouverte de la part du Tatmadaw. Lors de mes rencontres avec les principales parties prenantes, je n'ai cessé de souligner qu'il fallait développer une culture politique basée sur la confiance mutuelle et sur l'accommodement entre les parties prenantes intérieures du Myanmar et en leur sein. J'ai également recommandé aux dirigeants de tenir compte, en définissant leurs politiques et en prenant des décisions qui affectent le grand public, des vues exprimées par la population. Dans ce contexte, je voudrais mettre en relief plus particulièrement la signification du dialogue entre le Président Thein Sein et Daw Aung San Suu Kyi. J'espère que l'esprit de confiance mutuelle né de cette relation sera consolidé et élargi dans les mois à venir, moment où des questions politiques, constitutionnelles et relatives à la réconciliation seront examinées au Parlement et ailleurs dans le pays.

47. La participation de la Ligue nationale pour la démocratie, et de Daw Aung San Suu Kyi en particulier, aux élections partielles du 1^{er} avril et la décision du Gouvernement d'inviter des observateurs internationaux pour les suivre ont marqué un tournant, non seulement en ce qui concerne la participation accrue au processus électoral et sa transparence, mais aussi sa plus grande crédibilité, malgré quelques insuffisances. L'ONU se réjouit de la perspective de pouvoir contribuer plus avant à ce processus et de partager avec les autorités et les autres parties intéressées les enseignements tirés en matière électorale qui pourront aider le Myanmar à se préparer pour les élections générales de 2015.

48. Le Gouvernement a manifesté une grande vision d'avenir dans ses efforts de réforme législative et le Parlement a montré qu'il jouait un rôle central dans ce processus sous la direction compétente des présidents Shwe Mann et Aung Khin Maung Aye. Tous les partis politiques ont désormais la responsabilité d'embrasser le processus parlementaire comme moteur principal de la démocratie. Cela signifie qu'il faut dépasser une concurrence où personne ne gagne et s'engager dans un

processus de débats, de dialogues, de concessions réciproques et de compromis. Comme le Président du Pyithu Hluttaw l'a dit aux législateurs en février, la réforme doit être conduite en écoutant la voix du peuple à tous les niveaux. En fin de compte, tous les partis, y compris l'opposition, seront jugés en fonction de leur aptitude à contribuer à des solutions politiques pour toute la gamme des problèmes visés par le programme national et à apporter des résultats au peuple. J'encourage le Gouvernement du Myanmar à tirer pleinement parti des compétences que l'ONU et d'autres organismes internationaux peuvent apporter au pays en vue d'aligner les lois du pays sur les normes internationales.

49. À l'occasion de mes diverses rencontres avec les membres du Gouvernement, y compris le Président, j'ai souligné à maintes reprises que si le Myanmar souhaitait obtenir la pleine confiance de la communauté internationale, il était important de libérer tous les prisonniers politiques restants. Je reconnais que des mesures significatives ont été prises à cet égard. L'élimination des conditions qui continuent à être imposées à certains des prisonniers politiques libérés serait également conforme à la ferme volonté déclarée du Président de s'engager dans des efforts de réconciliation nationale durable et d'assurer la primauté du droit. La libération de tous les prisonniers politiques restants représentera un pas important à cet égard.

50. Entre-temps, je me félicite de la décision prise par le Président en 2011 de créer une Commission nationale des droits de l'homme pour institutionnaliser le respect de ces droits dans le pays. L'établissement de cette commission dote le pays d'un nouvel instrument significatif pour la protection des droits de l'homme, mais la loi y relative doit être promulguée prochainement, et l'indépendance et l'efficacité effectives de la Commission doivent encore être démontrées. J'espère que le Parlement adoptera prochainement la loi en question afin que la Commission dispose d'un financement garanti. La coopération continue entre le Gouvernement et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organismes pertinents aidera à rendre la Commission plus efficace, plus solide sur le plan technique et plus autonome sur le plan institutionnel. Je me félicite de la ratification par le Myanmar de la Convention sur les droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et j'engage le Myanmar à procéder à la ratification des autres principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

51. Je note avec appréciation les progrès accomplis par le Gouvernement les derniers mois en ce qui concerne le processus de paix et la réconciliation nationale. Pris dans le contexte de la transition plus générale du Myanmar, il existe maintenant un ensemble de facteurs qui donnent à la majorité des nombreuses parties prenantes du pays une nouvelle occasion de passer de la logique de l'affrontement armé à une logique de concertation en faveur de la paix et du développement. Cela exige, pour l'essentiel, le développement d'une plus grande confiance entre le Gouvernement et les divers groupes, et en leur sein, en vue de consolider les accords de cessez-le-feu et d'assurer le succès des négociations en faveur de l'instauration d'une paix durable.

52. La participation de l'ONU au Groupe des donateurs pour l'appui à la paix, moyennant l'annonce d'une contribution de 5 millions de dollars, et la volonté de contribuer des ressources au centre de paix envisagé par le Gouvernement représentent certains des moyens par lesquels l'Organisation peut contribuer à la

consolidation de la paix et la réconciliation nationale. À cet égard, l'invitation adressée à l'ONU par le Président et des membres de son gouvernement à jouer un rôle plus actif et à participer aux négociations de paix peut être considéré comme une évolution dans la manière dont le rôle de l'ONU est envisagé à Naypyitaw – un rôle où l'appui à la transition est plus important dans le contexte actuel que les obligations qui étaient prioritaires dans la constellation politique précédente.

53. Les récentes violences intercommunautaires dans l'État d'Arakan ont braqué l'attention de la communauté internationale une nouvelle fois sur les difficultés affrontées par la population Rohingya. J'ai noté avec appréciation la déclaration publique faite par le Président Thein Sein, le 10 juin 2012, au moment de l'éclatement des troubles, dans laquelle il a lancé un appel en faveur de la magnanimité et a promis une justice égale et le respect de la primauté du droit. Le fait même que mon Conseiller spécial ait été autorisé à se rendre dans l'État d'Arakan au plus fort des tensions en juin peut être considéré comme une marque d'ouverture et de transparence dans la réaction du Gouvernement. Comme le Président Thein Sein l'a admis dans ses discussions avec mon Conseiller spécial, les problèmes intercommunautaires ne sont pas nouveaux. Ils ont leur origine dans la réalité du tissu ethnique et religieux complexe du Myanmar. L'élimination de la méfiance et de la discrimination entre groupes ethniques, qui remontent à plusieurs décennies, demeure l'un des défis les plus pressants posés au Myanmar en matière d'édification de la nation.

54. Compte tenu de la déclaration du Président, il est manifeste que la crise en Arakan donne également l'occasion aux autorités centrales et locales de renforcer leurs initiatives en faveur du rétablissement de la confiance et du dialogue. En particulier, le Gouvernement devrait aborder le problème non seulement sous l'angle des droits de l'homme, mais également en tant que question d'aspirations politiques dans le contexte de la transition démocratique. Il faut continuer à gérer la situation de manière transparente et dans le plein respect des droits de l'homme de tous les secteurs de la population et de la primauté du droit, conformément à la déclaration prononcée par le Président Thein Sein le 10 juin. Je me félicite de l'établissement d'une commission composée de 27 membres qui comprend des personnalités nationales représentatives de l'ensemble du pays. Elle pourrait faire une contribution importante au rétablissement de la paix et de l'harmonie dans cet État et à l'instauration d'un environnement propice à la prise de mesures plus inclusives et plus progressistes pour l'élimination des causes profondes de la violence, y compris la situation des communautés musulmanes en Arakan. Cela sera essentiel pour tout processus de réconciliation.

55. Dans le même temps, il est particulièrement important de rompre le cycle de violence et de veiller à ce que le processus de réformes plus générales et les perspectives économiques du Myanmar ne soient pas compromis. La situation de la population Rohingya et le fait qu'elle est dispersée à travers les pays voisins de l'ASEAN et d'autres pays exigent que la région tout entière collabore pour alléger le sort de cette communauté dans ses dimensions transfrontières. Étant données les retombées mondiales potentielles de cette question, il sera important de respecter pleinement les droits des Rohingyas et de satisfaire tous leurs besoins.

56. S'agissant de la question plus large des problèmes de développement affrontés par le Myanmar, il y a de bonnes raisons d'espérer que l'engagement international croissant se soldera par une augmentation des investissements dans le pays, qui

aideront à accroître les possibilités d'emploi pour la masse des chômeurs du pays. Durant ma visite du 29 avril au 1^{er} mai 2012, j'ai assisté au lancement du Pacte mondial à Yangon. Avec la mise en place d'un réseau national et régional de groupes d'entrepreneurs et d'entrepreneurs individuels responsables, le Myanmar peut s'attendre à l'établissement de relations économiques avec le monde extérieur mutuellement avantageuses qui sont également responsables socialement. Alors que ce domaine exige des réformes législatives, les retards annoncés par le Gouvernement dans la promulgation de lois séparées sur l'investissement étranger et les zones économiques spéciales, qui devaient encourager une nouvelle vague d'investissements étrangers directs, ont été attribués au souci de créer des conditions plus équitables pour tous. Nonobstant ces mesures, il faut également se soucier d'une protection adéquate des populations vulnérables, notamment dans les domaines des ressources naturelles, de la répartition et de l'utilisation des terres et de la protection des agriculteurs et des agro-industries. De même, les nouveaux investissements devraient accorder la priorité à l'amélioration de la qualité des ressources humaines du pays en dotant la main-d'œuvre des compétences techniques et administratives dont elle a besoin pour participer efficacement dans une économie mondiale moderne.

57. Le Gouvernement du Myanmar a assumé l'énorme responsabilité consistant à transformer une économie essentiellement centralisée en une économie de marché décentralisée et à faire en sorte que les fruits de la croissance économique soient dispersés et partagés également à travers le pays. En consultation avec les donateurs et les partenaires de développement, l'équipe de pays des Nations Unies fera tout son possible et collaborera avec le Gouvernement et les autres parties prenantes du pays. À sa session annuelle de juin 2012, le Conseil d'administration du PNUD a pris une décision par laquelle il a demandé la soumission d'un projet de programme de pays à être examiné en septembre 2012. Alors que l'ONU s'efforcera de fournir les conseils et les compétences techniques qui seront nécessaires pour assurer une action coordonnée à l'appui des réformes, elle respectera pleinement le principe de la prise en charge par le pays dans la réalisation de l'objectif consistant à améliorer la subsistance et les niveaux socioéconomiques de la population.

58. La période qui s'écoulera entre le moment actuel et l'accession du Myanmar à la présidence de l'ASEAN en 2014 et les élections générales de 2015 mettra à l'épreuve la capacité du Gouvernement sur plusieurs fronts. Alors que les dirigeants et le Gouvernement ont la responsabilité de répondre à cette attente, ils auront également besoin d'être encouragés et appuyés par la communauté internationale. Au début de l'année, j'ai énoncé un programme d'action pour mon deuxième mandat dans lequel j'ai identifié cinq impératifs et possibilités globaux. J'envisage l'engagement continu de l'ONU en faveur du Myanmar dans cette perspective. Eu égard à l'évolution du pays vers une transition démocratique, et à ses efforts en faveur d'une large réconciliation nationale et du renforcement des droits de l'homme, l'Assemblée générale aura l'occasion d'évaluer les faits récents et de décider de la meilleure manière d'encourager ces progrès. Tout en exprimant ma reconnaissance à mon Conseiller spécial Vijay Nambiar, je souhaite souligner ma profonde conviction personnelle que l'engagement direct et constructif constitue le meilleur moyen de renforcer la confiance et la compréhension mutuelles entre toutes les parties intéressées au Myanmar, et entre le Myanmar et la communauté internationale. Comme par le passé, l'ONU continuera à l'avenir à travailler dans cette direction.